

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE****SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ procuration à Michelle SAINTOUT, Danielle DA ROCHA procuration à Jean VIANDON, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Éliane ZAKA, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 03-23022023 :

OBJET : ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ÉTUDE ET DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES DE LA GIRONDE (ADELFA 33) : DEMANDE DE SUBVENTION

Michelle SAINTOUT, Maire, présente à l'assemblée l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA 33).

Pour anticiper, alerter, agir et restreindre les conséquences des attaques de grêle sur les exploitations agricoles, les biens des particuliers ou les biens publics, un groupe d'agriculteurs, d'agronomes, de techniciens et d'élus, a fondé, en 1959, l'ADELFA Gironde.

Depuis près de 60 ans, cette association remplit, au niveau local, trois objectifs :

- Être le relais local de l'Association Nationale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ANELFA) et diffuser ses informations et l'avancée de ses recherches scientifiques et technologiques ;
- Perfectionner une méthode de traitement des orages afin de réduire les dégâts causés par la grêle ;
- Poser et activer des cheminées anti-grêle.

Il y a actuellement 138 postes anti-grêle en Gironde tenus par des bénévoles.

Actuellement le Département finance 55 % l'Association et les viticulteurs, via la FGVB, à hauteur de 37 %.

Vu l'importance de lutter contre les orages de grêle qui peuvent mettre à néant une année d'exploitation, détériorer un bien privé ou endommager une voirie, Michelle SAINTOUT, Maire, propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette Association.

Le montant de la cotisation annuelle est adapté selon le nombre d'habitants, à savoir :

- 200 € de 1001 à 3499 habitants.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière en date du 30 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (Présents et représentés) :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA 33) ;
- **DÉCIDE** de verser pour l'année 2023 la cotisation d'un montant de 200,00 € ;
- **DIT** que cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget primitif 2023 de la Collectivité.

Votants : 17 (13 + 4 procurations)		Votes exprimés : 17
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT

La Secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 24 février 2023

ID Télétransmission : 033-21330391-20230223-DELIB3_23022023-DE

Et de son affichage le 24 février 2023

Et de sa publication sur le site Internet de la collectivité le 24 février 2023